

2024/



**DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
VILLE DE RIS-ORANGIS**

DÉCISION N°2024/111

Du lundi 13 mai 2024

Attribution du marché d'acquisition et d'installation de matériels scéniques son et lumière pour les besoins de la commune de Ris-Orangis (91130) - Marché 2024-12.

Le Maire de Ris-Orangis, Conseiller départemental de l'Essonne,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 2021/109 du Conseil municipal en date du 07 mai 2021, modifiée par la délibération n°2022/149 du 18 mai 2022 relative à la délégation de compétence au Maire en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article R2123-1 1° du code de la commande publique relatif aux procédures adaptées pour les marchés dont la valeur estimée hors taxes du besoin est inférieure aux seuils européens,

VU les articles 2162-2 et suivants du Code de la Commande Publique relatifs aux accords-cadres à bons de commande,

CONSIDERANT la nécessité de mettre en concurrence des entreprises avec l'objectif poursuivi d'équiper en équipement scénique son et lumière la salle de spectacle polyvalente du 10 place Jacques Brel, afin de soutenir une programmation artistique variée, notamment en direction de l'enfance et de la jeunesse, tout en répondant aux standards de qualité requis,

CONSIDERANT que le marché a été passé sous la forme d'une procédure adaptée avec l'envoi d'un avis d'appel public à la concurrence aux Echos, le 29 mars 2024,

CONSIDERANT que deux (02) plis ont été déposés dans le délai imparti à savoir au plus tard le 22 avril 2024 à 12 heures 00,

CONSIDERANT que la société SAS B LIVE a remis une offre jugée économiquement la plus avantageuse pour la collectivité, en vertu de la mise en œuvre des critères de sélection pondérés énoncés dans le règlement de la consultation,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à la signature dudit marché numéroté 2024-12 :

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} : DE SIGNER le marché d'acquisition et d'installation de matériels scéniques son et lumière pour les besoins de la commune de Ris-Orangis (91130) avec la société B LIVE GROUP

2024/

dont le siège social se situe 12, avenue Europe - 77600 Bussy Saint-Georges.

ARTICLE 2 : ARRETE le montant du marché à bons de commande sans minimum et avec le maximum de 89.000 € HT sur une durée de 12 mois fermes.

ARTICLE 3 : DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2024.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Madame La Préfète de l'Essonne,
- Madame le Receveur de Grigny.

Fait à Ris-Orangis, le 13 mai 2024.

Le Maire certifie sous sa
responsabilité
Le caractère exécutoire de
cet acte :

Transmis en Préfecture

le : **14 MAI 2024**

Publié le : **14 MAI 2024**

Notifié le :

La présente décision peut
faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal
Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois
à compter de sa
publication et de sa
notification.

Le représentant légal du pouvoir adjudicateur
Par délégation du Maire
Riadhe OUARTI
Directeur Général des Services

Signé électroniquement par :
RIADHE OUARTI
Le 13/05/2024 à 17:50